



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 55.000.000 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : KM 11 - RUE L ROUTE DES ZENATAS
AIN-SEBAA CASABLANCA
R.C. n° 33.373

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la société Unimer s'est réuni le 3 septembre 2010 sous la présidence de Monsieur Said ALJ afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des conclusions de l'étude relative aux possibilités et modalités de fusion des sociétés Unimer, La Monégasque-Vanelli et Consenor ;
- Mise en Conformité des statuts (loi 20-05 du 23 mai 2008) ;
- Questions diverses.

Après présentation des conclusions de l'étude demandée lors du Conseil du 26 juillet 2010, le Conseil d'Administration a acté le principe de procéder à la Fusion-Absorption de la société **La Monégasque-Vanelli Maroc** par la société **UNIMER** au **31 décembre 2010** avec effet rétroactif au **1^{er} janvier 2010**.

Par ailleurs, compte tenu du calendrier fixé pour cette Fusion-Absorption, le Conseil d'Administration, tout en actant également le principe de la Fusion-Absorption de la société Consenor par la société UNIMER, a décidé de planifier cette deuxième opération après la réalisation de la première Fusion.

Le Conseil d'Administration a également approuvé les modalités du projet de Fusion-Absorption de la société **La Monégasque-Vanelli Maroc** par la société **UNIMER** qui se fera par voie d'augmentation de Capital de la société UNIMER réservée aux actionnaires de la société La Monégasque-Vanelli Maroc.

Le Conseil d'Administration a donné pouvoir à son Président de définir les modalités finales de mise en œuvre de l'opération projetée, de procéder à la mise en forme définitive du projet du traité de fusion, d'accomplir, par lui-même, ou par toute personne à qui il délègue les pouvoirs pour le faire, toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire décidant ladite fusion.

Le Conseil a décidé de remettre à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire un projet de Statuts amendé tenant compte des dispositions de la loi 17-95 sur la Société Anonyme telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 du 23 mai 2008.

Unimer est un opérateur majeur dans le secteur des conserves de Sardines et de Maquereaux avec un Chiffre d'affaires de 333.3 Mdh et un Résultat Net de 43.5 Mdh.

La Monégasque Vanelli Maroc est le leader mondial des semi-conserves d'anchois avec un Chiffre d'affaires de 503 Mdh et un Résultat Net de 31 Mdh.

Consenor est un opérateur important dans le secteur des conserves de Sardines et de Maquereaux avec un Chiffre d'affaires de 308 Mdh et un Résultat Net de 24.4 Mdh.